

Projet de construction du parc éolien
Pohénégamook-Picard-Saint-Antonin-
Wolastokuk 2 par Énergie éolienne
PPAW 2 inc.

6211-24-101



CAPSULE 2 : Retombées économiques des projets de l'Alliance de l'énergie de l'Est

Présentée dans le cadre de
la séance publique d'information
du BAPE

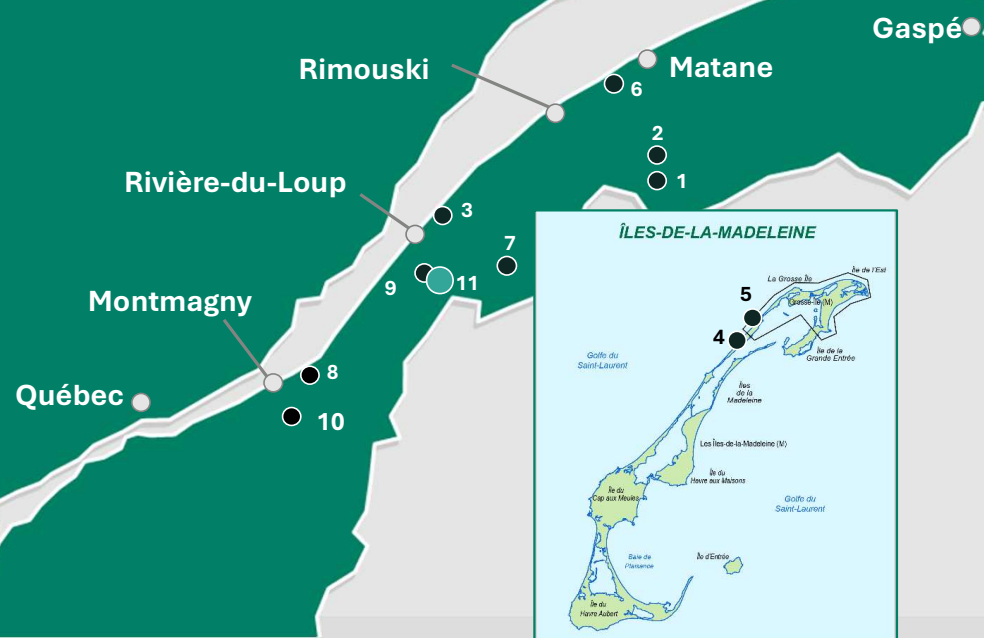
Projet de Parc éolien de Pohénégamook-Picard-
Saint-Antonin-Wolastokuk 2

Juillet 2026, Rivière-du-
Loup



Le portefeuille de l'Alliance

- Parcs éoliens en opération : 326,9 MW
- Projets éoliens en développement (avec CAÉ*) : 1 425,7 MW
- Portefeuille total : 1 752,6 MW



#	Nom du parc	Capacité
1	Parc éolien Le Plateau 2	21,15 MW
2	Parc éolien Roncevaux	74,8 MW
3	Parc éolien Nicolas-Riou	224,25 MW
4	Parc éolien de la Dune-du-Nord	6,4 MW
5	Parc éolien de Grosse-Île	16,8 MW
6	Parc éolien Canton MacNider	122 MW
7	Parc éolien de la Madawaska	270 MW
8	Parc éolien de la Forêt Domaniale	180 MW
9	PPAW 1	347,2 MW
10	Parc éolien St-Paul-de-Montminy	196 MW
11	PPAW 2	291,4 MW

- À noter: aux 11 projets présentés dans le tableau, s'ajoutent les zones et ententes signées avec Hydro-Québec que sont Wocawson, Wetsok et Gespe'gewa'gi. Ces trois zones représentent, ensemble, un potentiel de 8500 MW.

La structure de l'investissement

- Le financement d'un projet éolien tel que PPAW 2 est segmenté en deux catégories :
 - les **fonds propres** (15 %-35 %) qui constituent l'investissement d'un actionnaire; et
 - le **financement bancaire** (85 %-65 %) qui est assuré par une ou des institution(s) financière(s).
- L'Alliance étant partenaire à hauteur de 50 %, elle doit donc injecter 50 % des fonds propres nécessaires au financement du projet afin d'obtenir la moitié des distributions annuelles liées à ce dernier.
- L'investissement (fonds propres) de l'Alliance est obtenu par **règlements d'emprunt municipaux** :
 - cette pratique est courante pour assurer la participation municipale au sein des projets éoliens québécois depuis plus d'une décennie;
 - ces règlements d'emprunt sont encadrés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);
 - chaque opportunité d'investissement doit donc répondre aux caractéristiques d'un projet aux risques bien gérés et aux perspectives de fonds générés clairement supportés par de solides hypothèses.



Le partage des distributions au sein de l'Alliance

L'actionnariat de l'Alliance est composé de la façon suivante :

- 60 % : Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent (RIÉBSL);
- 30 % : Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (RIÉGÎM);
- 5 % : MRC de Montmagny; et
- 5 % : MRC de L'Islet.

Les retombées annuelles du projet PPAW 2 pour les membres de l'Alliance sont de deux catégories distinctes :

- les **paiements fermes** de 6227 \$ /MW installés versés aux communautés d'accueil selon les termes de l'appel d'offres 2023 d'Hydro-Québec (indexés annuellement au taux prévu au CAÉ*, à partir de janvier 2029), **HF1**
- 50 % des **bénéfices annuels** du projet dont sont retranchés les montants nécessaires au remboursement annuel du règlement d'emprunt avant distribution aux actionnaires. **HF2**

La répartition des bénéfices au sein des actionnaires est décidée au sein de leurs instances (conseils d'administration ou conseils des maires). **Les actionnaires conservent leur pleine autonomie et leur gouvernance.**

*CAÉ : Contrat d'approvisionnement en électricité d'Hydro-Québec
ALLIANCE DE L'ÉNERGIE DE L'EST



Diapositive 4

HF1 [@Lou Landry] modifier pour 6227\$
Hélène Forest; 2026-06-02T13:04:35.915

HF2 AO 2023
Hélène Forest; 2026-06-02T13:05:32.560

Retombées économiques attendues du projet PPAW 2: distributions annuelles

- Le distribuable moyen inclut les distributions du projet après remboursement des règlements d'emprunt ainsi que la portion des paiements fermes répartis au sein de l'ensemble des membres de l'Alliance.
- Il est prévu que le projet PPAW 2 génère pour les actionnaires de l'Alliance **environ 267 M \$** en distributions totales sur 30 ans.

Participation de l'Alliance à SPDM*	RIÉBSL	RIÉGÎM	MRC de L'ISLET	MRC de Montmagny	TOTAL Alliance
Participation	60 %	30 %	5 %	5 %	100 %
Fonds propres	69 M \$	35 M \$	6 M \$	6 M \$	116 M \$
Règlement d'emprunt**	76 M \$	38 M \$	6 M \$	6 M \$	126 M \$
Distribuable annuel net (moyen 30 ans)	5,4 M \$	2,7 M \$	0,4 M \$	0,4 M \$	8,9 M \$
Distributions totales sur 30 ans	162 M \$	81 M \$	12 M \$	12 M \$	267 M \$

* Montants prévus et arrondis correspondant au montage financier présenté au MAMH

** Le montant du règlement d'emprunt inclut les intérêts courus pour les prêts à court terme mis en place par le projet pendant la période de construction

Retombées économiques attendues du projet PPAW 2 : paiements fermes

- Au sein de l'Alliance, 55 % des paiements fermes annuels sont versés directement aux municipalités accueillant les infrastructures sur leurs territoires. 45% des paiements fermes sont quant à eux repartagés, à même les distributions, entre l'ensemble des communautés membres de l'Alliance.
- Ces montants s'ajouteront aux distributions annuelles partagées aux municipalités par le biais de la RIÉBSL et des MRC la constituant (la MRC décide, au sein de ses instances, des modalités de partage des montants annuels reçus entre ses municipalités).

Municipalités	Paiements fermes annuels 6227 \$/MW (année 1)	Paiements fermes annuels versés par MW installé aux communautés d'accueil 55% de 6227 \$/MW (année 1)	Total des paiements fermes versés aux communautés d'accueil (30 ans, non indexés)
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	694 933 \$*	382 213 \$*	11 466 390 \$*
Saint-François-Xavier-de-Viger	308 859 \$*	169 873 \$*	5 096 190 \$*
Saint-Honoré-de-Témiscouata	965 185 \$*	530 852 \$*	15 925 560 \$*
TOTAL	1 968 977 \$*	1 082 938 \$*	32 488 140 \$*

Les retombées économiques historiques

Cumulatifs des distributions annuelles nettes de la RIÉBSL à ses membres depuis 2017 :

- **66 760 000 \$**
- Distributions issues des parcs éoliens suivants :
 - Nicolas-Riou : 224,25 MW (33,33 %)
 - Roncevaux : 74,8 MW (33,33 %)
 - De la Dune-du-Nord : 6,5 MW (33,33 %)

Cumulatifs des distributions annuelles nettes de la RIÉGÎM à ses membres depuis 2016 :

- **33 683 445 \$**
- Distributions issues des parcs éoliens suivants :
 - Nicolas-Riou : 224,25 MW (16,67 %)
 - Roncevaux : 74,8 MW (16,67 %)
 - De la Dune-du-Nord : 6,5 MW (16,67 %)
 - Le Plateau 2 : 21,15 MW (40 %)





POUR NOUS JOINDRE
info@alliance-est.ca
418 364-0844